



Creation du parc "Melofolia" sur le site du domaine de Chauffaille

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Client : **DREAMGEST SA**

Avis N° : AO-2109-4029

87 - Coussac-Bonneval

Etudes, Maîtrise d'oeuvre, Contrôle

Appel d'offres ouvert



Mise en ligne : 20/02/2021



Date limite de réponse : 22/03/2021

Source :

LE MONITEUR
DES TRAVAUX PUBLICS ET DU BÂTIMENT



1/ Type de procédure :

Marché privé.

2/ Identification du maître d'ouvrage :

Dreamgest SA, rue du Chaufour, 2, B-5000 Namur, Belgique Société Anonyme au capital de 2 616 000 E. Correspondant : Didier Hodiamont, Tél. : 00/32/473 951 116, E-mail : hodiamontdidier@gmail.com.

3/ Objet du marché :

Avis d'appel à candidatures pour un concours restreint de marché de maîtrise d'oeuvre :
Le projet concerne la

création du Parc " Melofolia " sur le site du domaine de Chauffaille à F-87500 Coussac-Bonneval

(D901, Direction Lubersac). Le domaine couvre une surface d'environ 141 ha dont 37 environ seront dédiés au présent projet d'aménagements du parc. Ce projet comprendra la restructuration des bâtiments existants (2 875 m² environ) dont le château de Chauffaille, la création d'ouvrages en forme d'instruments de musique géants (Piano, Violon, Tambour, Accordéon), l'implantation extérieure de manèges, balançoires, labyrinthe, clepsydre, ballon captif, orchestrion, et l'aménagement des espaces extérieurs et des services nécessaires (locaux techniques, chaufferie " miscanthus ", station d'épuration,...).

4/ Description de la procédure :

Dans un premier temps, le maître d'ouvrage classera les équipes sur la base des dossiers de candidature reçus. Il se réserve la possibilité d'auditionner les 5 à 6 candidats les mieux placés à l'issue de la première sélection avant d'effectuer le choix des 3 équipes finales.

Dans un deuxième temps, ces 3 équipes devront remettre une proposition architecturale (projet) et une proposition chiffrée de mission. Une audition des équipes retenues est prévue pour permettre au maître d'ouvrage de retenir l'équipe lauréate.

5/ Enveloppe financière des travaux :

19 230 000 euros HT à valeur janvier 2021.

6/ Contenu de la mission :

Le titulaire se verra confier les éléments d'une mission de maîtrise d'oeuvre de base avec une tranche ferme (Esquisse, Avant-Projet) et une tranche optionnelle (Projet, Dossier de Consultation des Entreprises, Suivi du Chantier et de la Réception des Travaux, levée des réserves), sans EXE avec VISA. Le marché sera passé avec un groupement de maîtres d'oeuvre (architectes et BET).

7/ Compétences souhaitées :

La présente consultation est ouverte aux équipes comprenant :

- un ou plusieurs architectes, dont un sera mandataire
- un ou plusieurs bureaux d'études techniques regroupant des compétences en VRD, CVC, CF/CF, structure, économie de la construction, démarche environnementale type HQE
- un architecte paysagiste
- un acousticien

Il n'est pas demandé d'exclusivité pour les co-traitants autres qu'architectes. Une expérience en réalisation de parcs à thèmes sera appréciée.

Il sera pris en compte la situation/éloignement géographique de l'équipe par rapport au lieu de réalisation du projet.

Une antenne locale et/ou des partenaires locaux devront être proposés.

8/ Critères de sélection des candidatures :

Composition de l'équipe, Compétences, Références, Moyens.

9/ Critères de jugement des propositions :

Les propositions seront jugées en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous : Qualités fonctionnelles (25%), qualités architecturales (25%), qualités techniques et environnementales de la construction (25%), Délais d'étude et de réalisation et qualité du phasage (5%), qualité financière (20%)

10/ Indemnisation des candidats retenus pour le concours :

Pour chaque équipe retenue pour le concours, il a été prévu une indemnité d'un montant maximum forfaitaire et non révisable de 25 000,00 euros HT pour la prestation.

Pour l'équipe qui se verra attribuer une mission de Maîtrise d'oeuvre à la suite du concours, l'indemnité lui sera versée en même temps que les autres candidats. Cette somme sera considérée comme acompte, et sera déduite sur les honoraires dûs au titre de l'esquisse.

Le Maître d'ouvrage se réserve le droit de diminuer ou de supprimer l'indemnité pour toute équipe

n'ayant pas rendu une proposition de projet conforme au règlement du concours.

11/ Contenu du dossier de candidature :

Le dossier de candidature devra comporter obligatoirement :

1/ Dossier des pièces administratives :

- lettre de candidature (type DC1)
- déclaration du candidat (type DC2)
- attestation d'assurance responsabilité civile et décennale en cours de validité
- attestation d'inscription à l'ordre pour les architectes et qualifications pour les bureaux d'études.

2/ Dossier des pièces techniques :

- présentation de l'équipe : nom, raison sociale, forme juridique
- moyens en personnel et matériel
- pour chaque membre de l'équipe (mandataire compris) : dossier de références des concepteurs sous forme d'éléments graphiques significatifs des oeuvres réalisées par ces derniers, faisant l'objet de la présente consultation et liste des principales réalisations de ces 5 dernières années.
- pour le mandataire uniquement : présentation illustrée de 2 projets significatifs sous la forme d'une page A3 horizontale par projet (soit 2 formats A3 recto).

12/ Date limite de réception des candidatures : Lundi 22 mars 2021 à 12h00.

13/ Adresse où les candidatures doivent être transmises :

Le dossier de candidature sera envoyé électroniquement et simultanément par les candidats avant la date limite aux adresses internet suivantes :

- guillot.atelier@sfr.fr
- hodiamontdidier@gmail.com. Les formats électroniques dans lesquels devront être transmis les dossiers des candidats sont : .doc, .rtf, .pdf, .jpg, .xls, formats précédents compactés .zip.

Si la taille de la totalité des fichiers dépasse 5 Méga, l'envoi devra être effectué par WeTransfer ou service équivalent.

14/ Différends :

En cas de litige, le Tribunal Administratif de Limoges sera seul compétent.

15/ Renseignements complémentaires :

- Langue dans laquelle les candidatures doivent être rédigées : Les candidatures seront rédigées en langue française.
- Documents complémentaires : en phase candidature, toutes les informations nécessaires aux candidats sont retranscrites dans la présente annonce. A ce stade de la procédure, aucun document complémentaire n'est à retirer ou ne sera fourni par le maître d'ouvrage. Pour tout renseignement complémentaire, les candidats pourront adresser un mail à :
 - Pierre Guillot, Architecte Programmiste / guillot.atelier@sfr.fr.
 - Jean-Louis Piquet, Assistant Maître d'Ouvrage / jl.piquet@piquet.pro.



Recevoir des
avis similaires